

Le manoir médiéval de la Motte d'Acigné

Le Fort de la Motte, en face la ferme du même nom, est réputé depuis les temps immémoriaux pour avoir accueilli la résidence des seigneurs d'Acigné au Moyen Âge. Mais, à quoi ressemblait ce « château » ? Difficile à dire jusqu'alors, les vestiges visibles au milieu des broussailles étant modestes et peu lisibles.



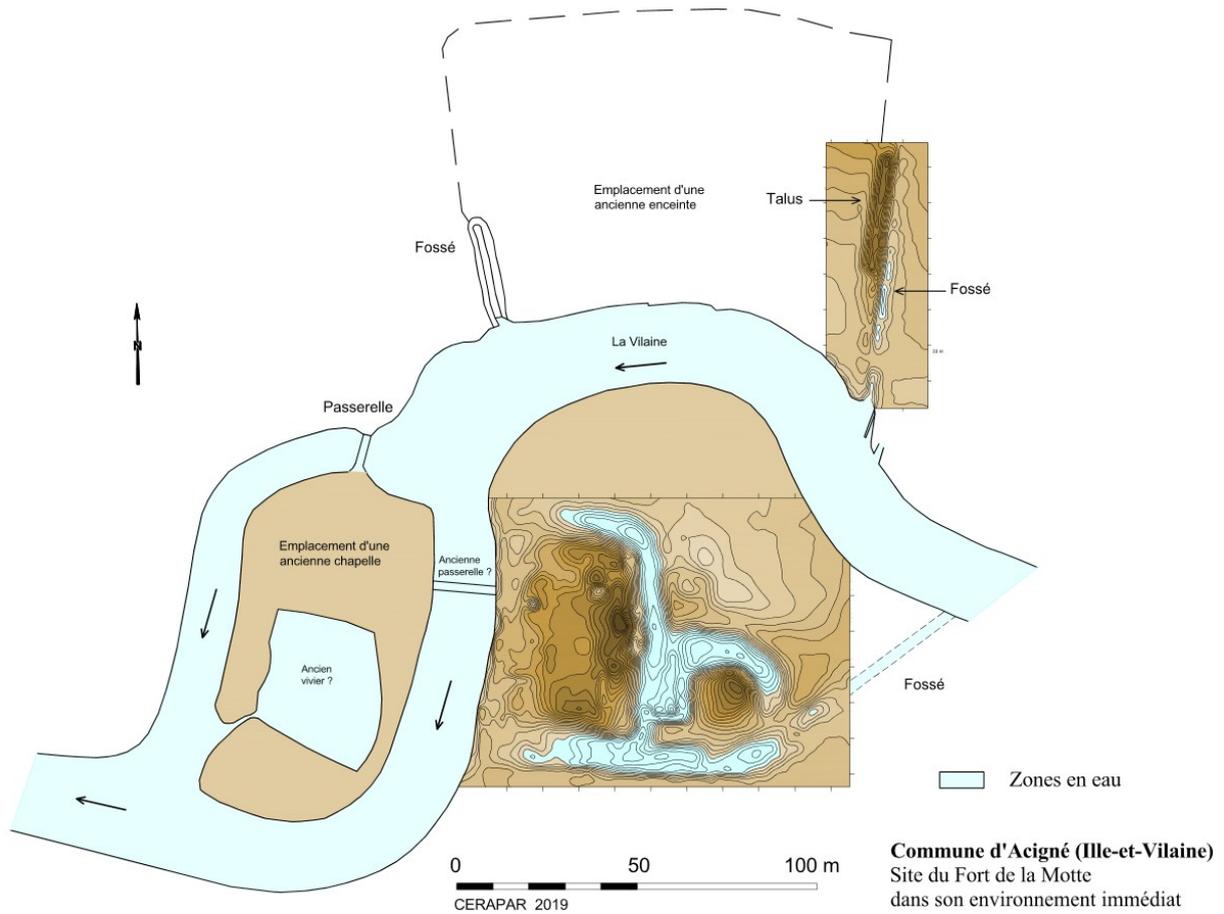
En face de la base de kayak, dans un méandre de la Vilaine, la parcelle du Fort de la Motte est occupée par un bosquet touffu, établi sur un sol tourmenté. Curiosité, elle est située sur le territoire de Noyal-sur-Vilaine, mais le propriétaire en est la commune d'Acigné.

C'est pour en savoir plus que les deux associations, le CERAPAR (Centre de Recherches Archéologiques du Pays de Rennes) et Acigné Autrefois, se sont associées pour nettoyer le terrain et en faire un relevé méthodique au cours de l'hiver 2018-2019.

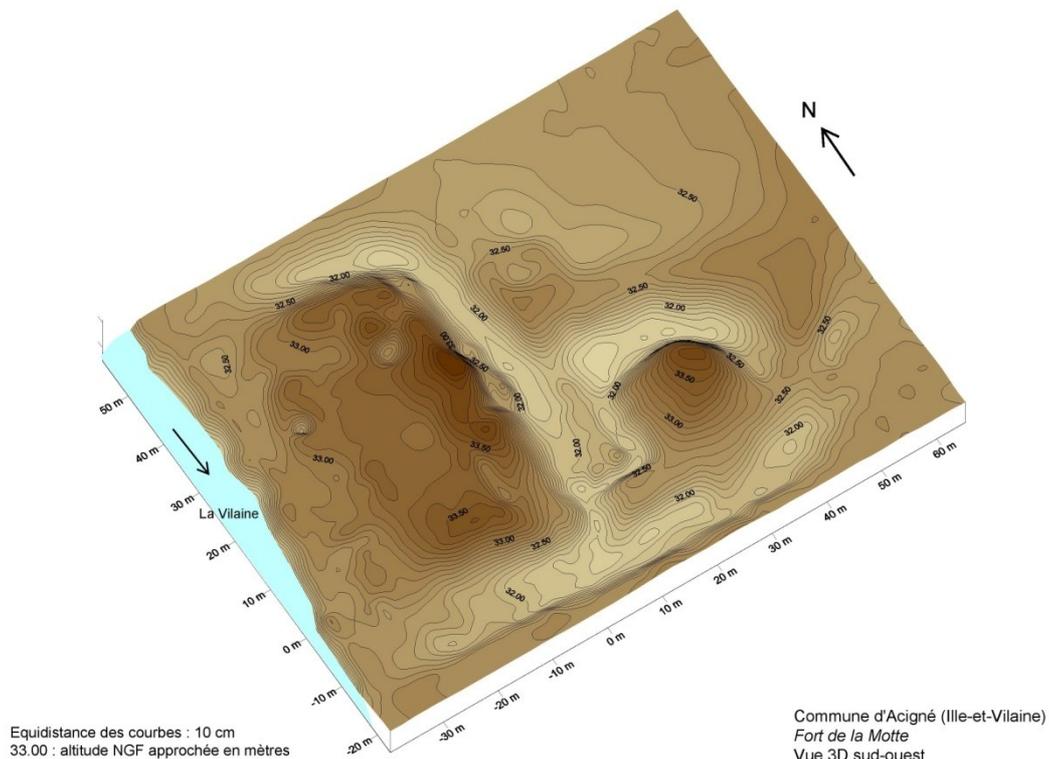
Le plan d'une maison forte



Le préalable était de dégager les broussailles pour avoir une vision du sol, puis d'effectuer avec un tachéomètre laser et d'une canne à prisme un relevé microtopographique du terrain.

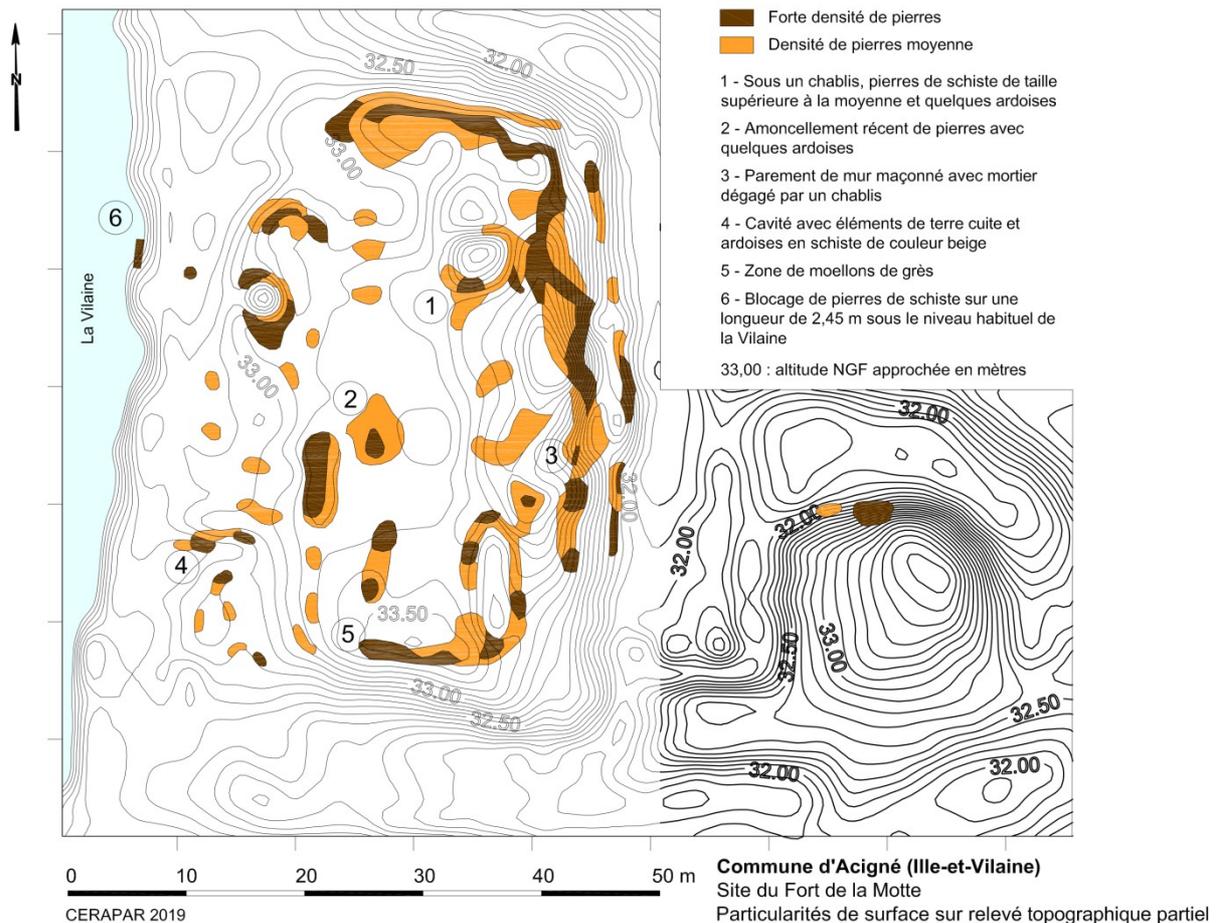


Le relevé a été étendu à l'île qui fait face à la parcelle du Fort de la Motte, à l'ouest, ainsi qu'au talus qui borde ce qui devait être une enceinte, au nord. 2162 points ont ainsi été levés. Au cœur du site apparaissent des plates-formes surélevées entourées de douves, comblées par endroit.



Le plan en relief met en évidence deux parties distinctes, classiques pour les mottes médiévales : à l'ouest une « basse-cour », à l'est une « haute-cour ».

Ce relevé de surface a été complété par une appréciation de l'empierrement du terrain, en piquetant les premiers centimètres du sol.



Empierrement de surface révélé par piquetage du sol sur la basse-cour et la haute-cour. Alors que le sol environnant, totalement alluvionnaire, est dénué de pierres, l'empierrement dessine un cadre grossièrement quadrangulaire autour de la basse-cour, accentué surtout dans sa portion nord-est. Ce sont les vestiges de murs effondrés. Par contre, la haute-cour, à droite, ne recèle pas de pierres, excepté une surface très restreinte au nord du terre.

Confirmant l'interprétation de l'empierrement de surface, sous un chablis (base d'un arbre déraciné), un mur de fondation maçonné à la chaux apparaît sur la face est de la basse-cour.



L'empierrement est constitué de pierres de schiste local, de médiocre taille, de même nature que celles qu'on a extrait dans des carrières aux alentours (comme au village de la Chatterie) pour la construction des maisons les siècles passés.

Parmi les pierres de surface on peut trouver d'assez nombreuses ardoises de couverture, de type médiéval, de forme généralement quadrangulaire, avec un trou de fixation. Leur épaisseur, de 7 à 20 mm, est caractéristique des ardoises anciennes. La zone la plus élevée de la basse-cour, une bande à l'est de la basse-cour, correspond sans doute au bâtiment le plus important. Prolongeant ce vestige, l'empierrement dessine ce qui devait être une enceinte rectangulaire entourant la basse-cour. Sur ce mur d'enceinte devaient s'appuyer quelques bâtiments de moindre importance.

Avant même de réaliser un sondage archéologique, le relevé topographique permet de percevoir la configuration générale de cette ancienne résidence seigneuriale.

La forme quadrangulaire des constructions en pierres signe la présence probable d'une maison-forte (appelée aussi manoir), modèle qui se répand de plus en plus du XIII^e siècle au XV^e siècle. Ces types de construction en dur ont couramment succédé aux basses-cours ovalaires occupées, aux XI^e et XII^e siècles, par des bâtiments en bois et torchis. Nous n'avons donc pas affaire à la résidence initiale des seigneurs d'Acigné, implantés dans la paroisse au XI^e siècle, mais à une construction ultérieure.

Par les textes contemporains nous avons des précisions sur les évolutions de cette résidence seigneuriale aux XIII^e et XIV^e siècles.

- Le site a été incendié, ainsi que le bourg et le moulin d'Acigné, par des troupes du duc de Bretagne en 1234, lorsqu'Alain d'Acigné prit le parti d'André de Vitré dans sa lutte contre le duc de Bretagne Pierre Mauclerc.
- En 1373, Jean d'Acigné obtint l'autorisation de fortifier son « château de la Motte »
- Au début des années 1400, le seigneur d'Acigné s'installa dans une autre résidence, sur le site de Fontenay à Chartres-de-Bretagne, entré dans le patrimoine familial à l'occasion d'une alliance matrimoniale.

Ces informations corroborent les observations faites sur le terrain. Les vestiges que nous observons correspondraient à la résidence locale ultime des seigneurs d'Acigné, après sa reconstruction du XIV^e siècle et avant son abandon vraisemblable au début du XV^e siècle.

Par contre, la haute-cour, monticule isolé à l'est de la basse-cour quasiment dénué de pierres, n'a pas porté de bâtiment en dur. Il n'est pas de dimension spectaculaire car il a certainement été érodé au fil des siècles.

Ce type de monticule se rapproche des « mottes médiévales » des XI^e et XII^e siècles. Portant classiquement, mais pas systématiquement, une tour en bois, ces tertres étaient associés aux résidences seigneuriales. C'était alors le dernier réduit défensif mais aussi et surtout un symbole de pouvoir. Comme c'est le cas ici, la motte a souvent été conservée, témoignant d'une phase antérieure d'occupation du site.

Quelques autres vestiges dans l'environnement

La baisse exceptionnelle et temporaire du niveau de la Vilaine, pour cause de réfection des vannes des moulins d'Acigné en aval, nous a permis de visualiser en regard de la basse-cour un renfort empierré de la berge, support vraisemblable d'un ancien pont. Au même niveau, dans la vase au fond du lit de la rivière, deux poutres anciennes, dont une de 7 m de longueur, avaient été extraites lors d'un curage de la Vilaine vers 1980.

Identifiées lors de son extraction de la vase comme vraisemblable vestige du pont qui joignait l'île au Fort de la Motte, une des poutres extraite du fond de la rivière a été conservée et réutilisée dans la construction d'une maison neuve à Acigné. Son aspect se distingue nettement des poutres habituelles, avec sa couleur noire et sa texture durcie, telle qu'on l'observe pour les troncs longtemps immergés dans la vase, milieu en permanence humide et anaérobie pouvant conserver le bois pendant des siècles.



Au milieu de l'île située en face de la basse-cour, une dépression quadrangulaire de profondeur modeste est bien visible, malgré l'envahissement par la végétation. Reliée par un petit canal à la rivière, il doit s'agir d'un vivier médiéval, permettant de conserver le poisson pêché dans la rivière pour les besoins de la maison seigneuriale.

Sur le cadastre de 1819, le contour du vivier au milieu de l'île est parfaitement tracé et est représenté en eau.



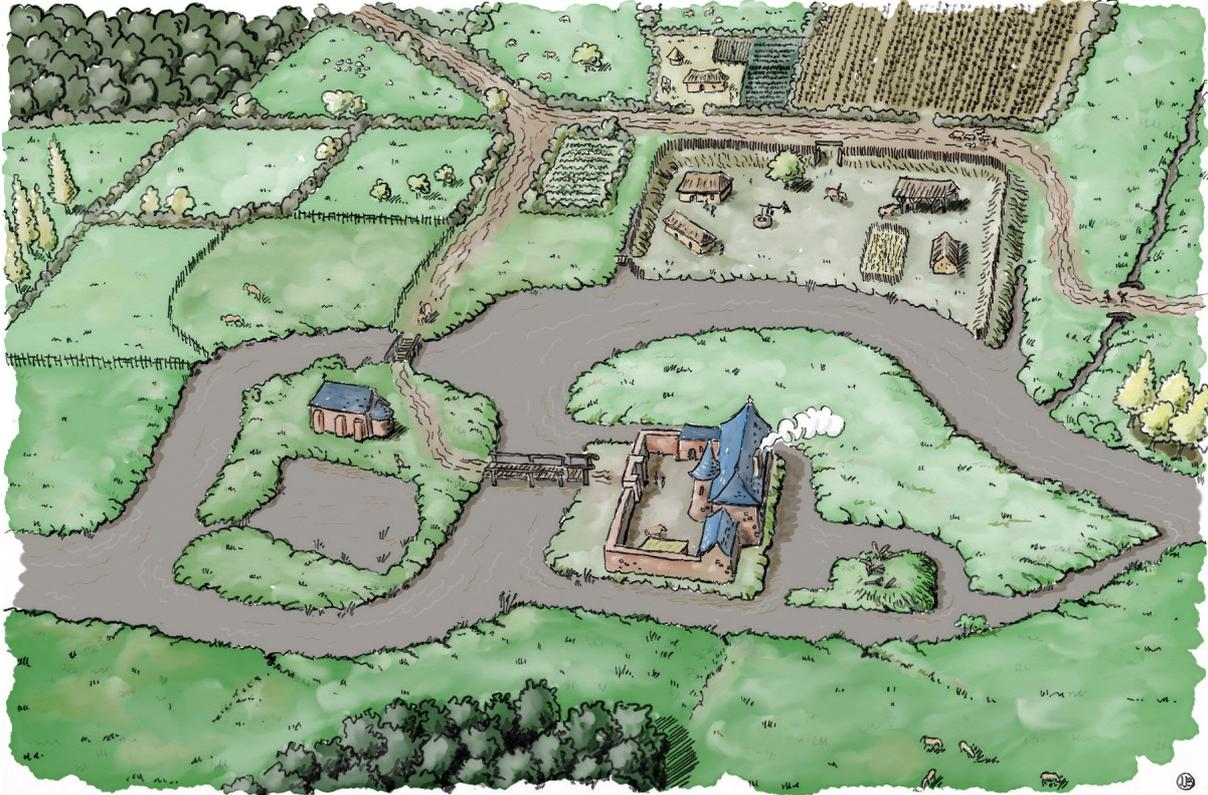
On sait, par les observations des derniers vestiges au début du XX^e siècle, qu'au nord de cette île était implantée la chapelle de la Motte, construite au XIII^e siècle et dont les textes font mention. Cette île était donc une annexe du Fort de la Motte, et également la voie d'accès. Cette configuration, avec un autre pont vraisemblablement là où est le ponceau actuel en face la ferme, faisait de l'île une sorte de sas défensif, permettant un meilleur contrôle de l'accès.

En face du Fort de la Motte, sur la rive acignolaise, entourant la base de kayak actuelle, un talus, précédé d'un fossé, protégeait une enceinte d'époque indéterminée. Contenait-elle des bâtiments secondaires, agricoles ou d'habitations ? A ce stade, nous ne pouvons pas l'affirmer. Cette enceinte, dont il reste une portion encore imposante sur le côté est, possédait encore trois côtés au XIX^e siècle, avant d'être amputée lors de la réalisation de la route de Servon-sur-Vilaine puis par divers prélèvements de terre.

A quoi pouvait ressembler cette résidence seigneuriale ?

Grâce aux travaux menés, nous avons désormais une ébauche de plan au sol, mais aucun vestige n'a été repéré en élévation. Nous connaissons maintenant les matériaux utilisés et pouvons situer dans le temps les vestiges observés.

Bien que représentant une avancée dans notre connaissance du site, ces informations ne permettent pas de reconstituer les constructions avec précision. La seule chose que nous pouvons tenter, c'est une évocation – d'imaginer « l'allure vue de loin » – en extrapolant à partir de maisons-fortes existantes, sur la base du plan relevé et des matériaux identifiés.



Evocation graphique en vue aérienne de l'ensemble du site, avec les trois zones aménagées : le manoir dans sa version finale au XIV^e siècle, avant son abandon, l'île annexe avec le vivier et la chapelle et, enfin, l'enceinte quadrangulaire au nord (illustration de Jean-Jacques Blain). Sur la haute-cour, à droite, sont évoqués graphiquement quelques débris d'une construction en bois de la motte initiale.

A gauche, la même vue actuelle.

La résidence seigneuriale était encadrée par ses dépendances. Le nom des lieux-dits voisins, la Basse Motte et la Haute Motte, rappelle ce lien. La localisation sur le dessin ci-dessus des habitats ruraux, bâtiments alors habituellement en torchis et n'ayant laissé aucune trace visible, est aléatoire.

Au nord de l'ensemble, passait au Moyen Âge le grand chemin de Rennes au Mans via Vitré et Laval. Cette proximité devait en faciliter le contrôle par le seigneur d'Acigné. Le curieux détour du chemin, longeant sur deux faces l'enclos, tel que dessiné sur le cadastre de 1819 et rappelé ici, est-il en rapport avec ce contrôle médiéval ?



Evocation graphique du manoir seigneurial au XIVe siècle, vu par un piéton sur la berge de la Vilaine (illustration de J.J. Blain et Pascal Le Merrer).



A gauche, la vue actuelle, l'observateur étant placé devant la base de kayak.

Jean-Jacques Blain (Acigné Autrefois) et André Corre (CERAPAR)
Le 08/12/2019

Tous nos remerciements aux membres du CERAPAR et d'Acigné Autrefois qui ont participé activement à ce travail d'équipe.

Quelques sources :

- Paul Banéat, Le Département d'Ille-et-Vilaine, Tome 1, Librairie moderne J. Larcher, Rennes, 1927
- Michel Brand'Honneur, Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes, PUR, 2001
- Alain Racineux, Histoire d'Acigné et des environs, 1999
- Cadastre d'Acigné de 1819 (3p 5234) et de Noyal-sur-Vilaine de 1850, en ligne sur le site des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine
- Joséphine Simonneaux, témoignage oral de l'agricultrice à la ferme de la Basse-Motte de 1960 à 1991
- René Veillard, Acigné hier, 1974